

Fiche n°4 : Formations hygiène / à la sécurité sanitaire des aliments prétendument obligatoires

(maj DGCCRF 21/02/2017)

En parallèle de la circulaire juridique n°36.16 invitant les adhérents à la vigilance, l'UMIH a informé les services de la DGCCRF du démarchage téléphonique visant à vendre aux professionnels de la restauration un stage de formation hygiène présenté comme obligatoire.

La DGCCRF met en garde contre les pratiques d'une société ou d'une personne non identifiée qui, par démarchage téléphonique, se présente soit comme "un service vétérinaire", soit comme "la répression des fraudes" pour une inscription à un prétendu stage obligatoire en ligne consacré à la maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires (méthode HACCP^[1]).

Afin d'obtenir un paiement, les coordonnées bancaires du souscripteur sont immédiatement demandées. La pratique s'appuie, entre autres, sur le site <u>www.inscription-haccp.org</u> qui utilise une charte graphique de nature à évoquer un site gouvernemental.

D'autres sociétés ont été signalées par les services de l'UMIH suite aux remontées des adhérents.

La DGCCRF invite les professionnels <u>sollicités</u> à envoyer une copie des messages électroniques ou courriers reçus à la DDPP du siège social de l'organisme qui les démarche.

Les entreprises qui auraient <u>souscrit et effectué un paiement</u> pour cette formation sont conviées à communiquer également les éléments suivant :

- numéro du vendeur et adresse du site internet à l'appui de la vente;
- identité éventuelle du vendeur ou de la société dont il se prévaut ;
- montant payé et date du paiement ;
- coordonnées (postales, électroniques ou téléphoniques) du responsable de l'entreprise victime.

La DGCCF conseille la plus grande vigilance vis-à-vis de telles pratiques commerciales. Evitez de souscrire à une offre impromptue sans la comparer à des propositions concurrentes. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre UMIH départementale ou rapprochez-vous d'une <u>direction départementale de la protection des populations (DDPP) ou direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)</u>.

^[1] Hazard Analysis Critical Control Point (Analyse des dangers et des points critiques pour leur maîtrise)